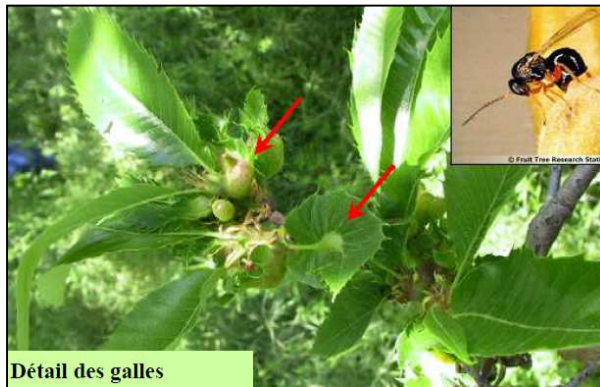




L'arrivée du Cynips

Présentation du Cynips :

Le Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*) est aujourd'hui le ravageur le plus préoccupant sur le châtaignier. Le Cynips est un **micro-hyménoptère** (une petite guêpe de 2-3 mm) qui pond en été dans les bourgeons du châtaignier, ce qui va ensuite provoquer au printemps suivant l'apparition de galles.



Détail des galles

Ce ravageur est **originaire de Chine**, il s'est d'abord installé en Italie (Piémont, depuis 2002) et a ensuite été détecté en Slovénie puis en Suisse en 2005.

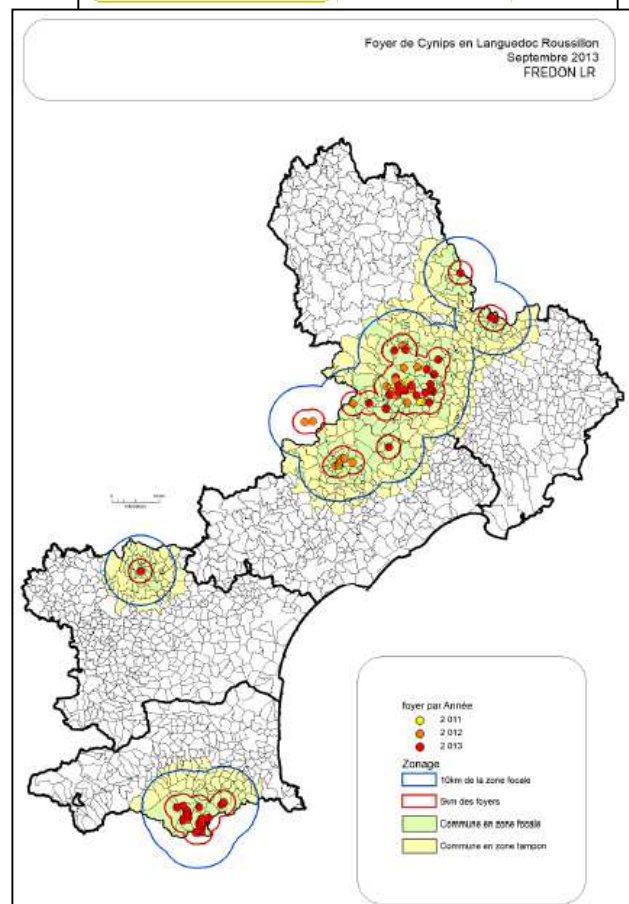
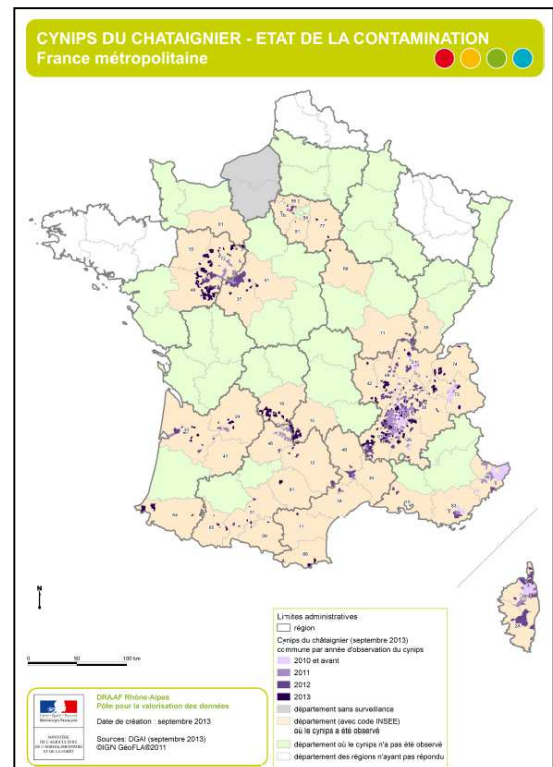
En **France**, après la découverte de micro-foyers en PACA (2005) et en Midi-Pyrénées (2007), il n'a plus été possible d'endiguer la prolifération de cet insecte. Il est actuellement présent dans toutes les régions françaises qui disposent de châtaigneraies, avec une infestation plus ou moins importante (cf. carte).

Dans le Gard, le Cynips est apparu en 2011 et il est maintenant présent sur la quasi-totalité du territoire gardois (où le châtaignier est présent). Pour l'Hérault et la Lozère, la prolifération du Cynips débute et risque de s'étendre rapidement dans les années à venir. En 2013, les premiers foyers ont été trouvés dans les Pyrénées Orientales et l'Aude.

Les Mesures Réglementaires :

L'arrêté national du 22 octobre 2010 modifié, définit les mesures suivantes sur le plan national :

- ✓ L'introduction et la propagation du Cynips sont interdites.
- ✓ La déclaration des symptômes du ravageur est obligatoire au SRAL, ou à l'OIER SUAMME, ou à la FREDON LR.
- ✓ L'importation de matériel végétal de châtaigniers sains (plants, greffons, ...) doit être accompagnée d'un passeport phytosanitaire.
- ✓ La plantation ou le greffage de matériel extérieur à sa parcelle est soumis à déclaration auprès de la SRAL.





Les symptômes et les conséquences :

Le Cynips (taille de l'adulte : 2 mm) pond en juin-juillet dans les bourgeons. Les larves passent l'hiver dans les bourgeons, **sans symptôme apparent**.

Au printemps, lors du débourrement, des galles apparaissent, causant une **diminution de croissance des rameaux et une baisse importante de la production de fruits**. Les effets sur la croissance, la floraison et la ramification **sont problématiques pour la sylviculture (croissance anormale) et la castanéiculture (perte de rendement jusqu'à 70-100%)**.



Détail de galles jeunes (printemps, été) et de galles sèches (automne, hiver)



Arbre sensible infesté de galles sèches

Les caractéristiques des galles varient suivant les variétés :

- ✓ leur diamètre varie de 5 à 20 mm,
- ✓ leur couleur va du rouge au vert,
- ✓ leur nombre est également extrêmement variable
- ✓ pour plus de renseignements sur les sensibilités variétales de vos châtaigniers (nombre de galles, impact sur les rendements) contacter l'OIER SUAMME

A noter que les galles peuvent rester fixées sur les arbres pendant plusieurs mois : les feuilles et galles sèches sont alors particulièrement visibles en hiver, surtout sur des arbres atteints depuis plusieurs années.

La lutte biologique :

Face à l'avancée du Cynips, la riposte s'organise. Dans le cadre du Comité de Pilotage National Cynips, l'Unité Expérimentale de Lutte Biologique de l'INRA de Sophia Antipolis coordonne la mise en œuvre de la lutte biologique en France depuis 2010.

Cette lutte biologique est basée sur des lâchers de l'auxiliaire *Torymus sinensis*. Ce parasitoïde, originaire de Chine, est une micro-guêpe dont la femelle pond spécifiquement ses œufs dans les galles du Cynips du châtaignier. Ces œufs donnent des larves qui se nourrissent des larves du Cynips, empêchant ainsi la sortie d'une nouvelle génération du ravageur.

Les **larves du *Torymus* passent ensuite l'hiver dans les galles sèches** (contrairement au Cynips) avant de donner de nouveaux adultes au printemps suivant. Il s'agit d'une lutte biologique par acclimatation, qui a l'avantage de ne pas nécessiter de nouveaux lâchers de l'auxiliaire chaque année. La lutte biologique permet d'obtenir à moyen terme (5 à 10 ans) un équilibre entre le ravageur et son parasitoïde.

En Languedoc **Roussillon**, la mise en œuvre de la lutte biologique est réalisée par les équipes de l'OIER SUAMME et de la FREDON LR sous la direction de l'INRA de Sophia Antipolis (déjà une quinzaine de lâchers).



Lâcher du *Torymus sinensis*



Torymus sinensis sur les galles

Crédits photo : OIER SUAMME / FREDON LR

CONTACTS EN LR :

DRAAF / SRAL (Service Régional de l'Alimentation) de Languedoc-Roussillon

Tél. 04 67 70 19 50 - <http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr> - Personne ressource : Christine COLAS

Fédération Régionale de lutte contre les Organismes Nuisibles (FREDON) du Languedoc-Roussillon

Tél. 04 67 75 64 48 - Personne ressource : Nicolas ANDRE